Projet éolien de Sepmes

LETTRE D'INFORMATION **NUMÉRO 2**

Madame, Monsieur,

Depuis 2015, notre société a mené des études approfondies pour la réalisation d'un parc éolien à Sepmes. Au terme de ces 5 années d'études et de rencontres, nous sommes en mesure aujourd'hui de vous présenter de façon précise le projet de parc éolien envisagé composé de 5 éoliennes de 3,6 MW chacune.

Considérée comme la plus adaptée au territoire, l'implantation retenue est, à la fois, celle qui permettra de prendre en compte au mieux l'ensemble des enjeux techniques et environnementaux qui ont été identifiés sur le site et celle qui permettra la meilleure production d'électricité grâce à la force naturelle du vent.

En concertation avec les riverains, une charte de bon voisinage est en cours de rédaction. Celle-ci vise à recenser les engagements que david énergies devra respecter tout au long de la construction et de l'exploitation du parc éolien de Sepmes.

La prochaine étape du projet sera le dépôt du dossier de demande d'autorisation environnementale auprès des services de la Préfecture. Celui-ci aura lieu début 2020 et ouvrira une période d'instruction d'environ un an durant laquelle tous les services de l'État compétents examineront le projet.
À l'issue de cette instruction, durant laquelle une enquête publique sera organisée, le préfet décidera d'autoriser ou non l'exploitation de ce parc éolien.

Nous vous remercions de l'intérêt que vous portez à ce projet et de votre contribution au dispositif de concertation, qui nous permet d'intégrer au mieux ce projet au territoire qui est le vôtre.

Bonne et agréable lecture.

À bientôt,

L'équipe **david énergies**

Photomontage sur la D389, à l'entrée sud du village de Sepmes

Projet éolien de Sepmes

5 éoliennes d'une puissance unitaire de 3,6 MW

Une production totale estimée à environ 40 000 MWh par an.

Environ 20 000 foyers alimentés en électricité

Environ 2 100 tonnes de CO2 évitées par an

Le projet retenu : 5 éoliennes de 165 mètres

Les études d'impact ont permis d'élaborer un projet bien intégré au territoire et aux impacts maîtrisés.

Un projet adapté à son environnement :

Le projet a été conçu à 5 éoliennes de façon à respecter les contraintes techniques et s'intégrer au mieux au paysage et à l'environnement.

ÉVITER réduire la ZIP, le nombre d'éoliennes → **RÉDUIRE** recherche du meilleur compromis de conception → **COMPENSER** les impacts résiduels

Comme la réglementation l'exige, l'impact d'un parc éolien sur son environnement doit être neutre. Ainsi, **les impacts qui ne pourront être évités seront compensés**.

Quelques exemples :

- Aucune haie ni arbres ne seront impactés par la construction du projet.
- Un plan de bridage des machines prenant en compte les périodes d'activités et de migration sera mis en place afin préserver les chauves souris.
- La planification des travaux sera adaptée pour ne pas perturber les périodes d'activités des oiseaux nicheurs.
- Un suivi rigoureux de l'impact acoustique des machines (et des bridages en cas de dépassement des seuils réglementaires) sera réalisé de manière continue.

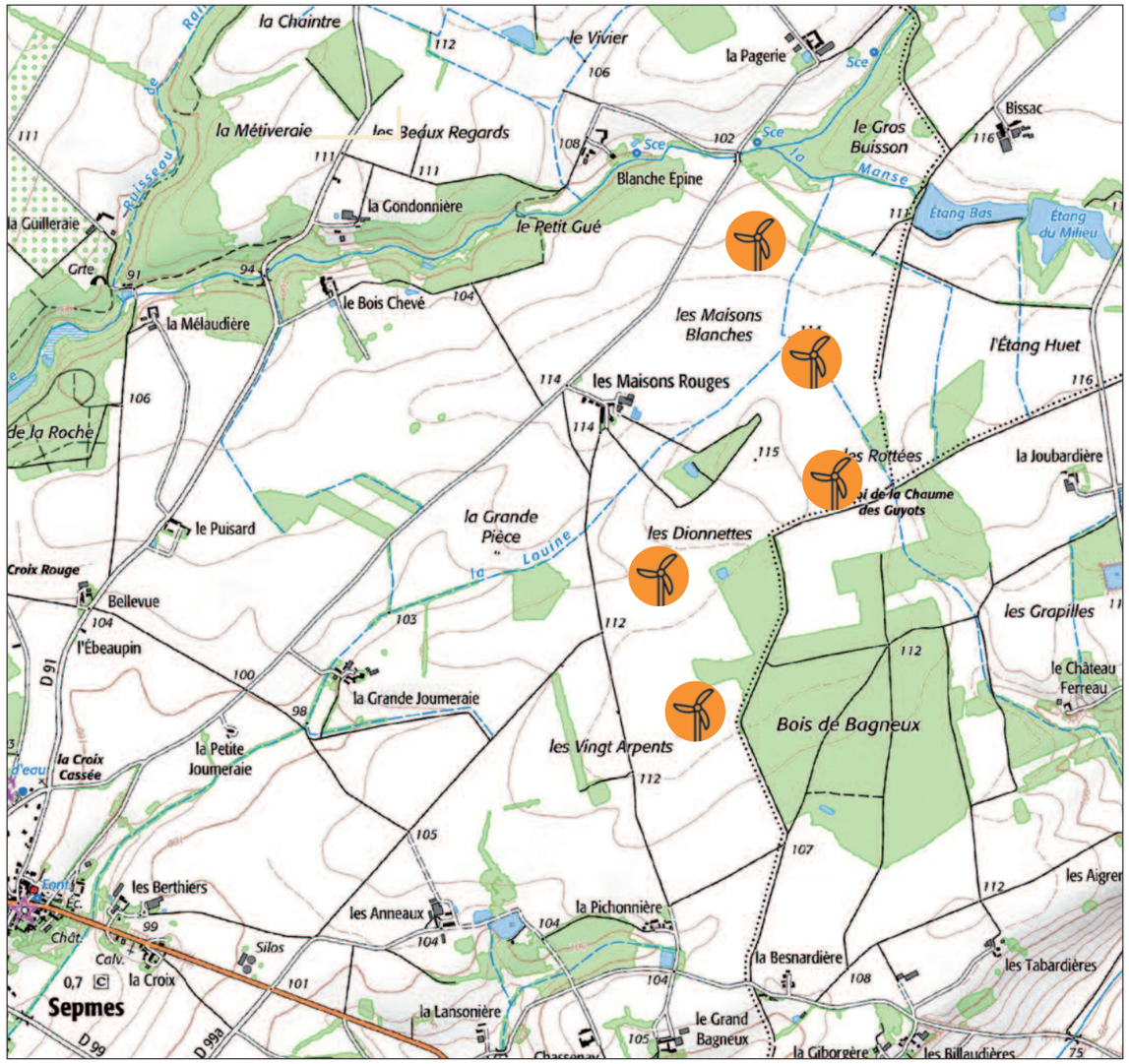

Et si nous réfléchissions ensemble à une meilleure cohabitation avec la faune et la flore ?

Parce que la préservation commence par de l'information, nous allons à travers l'organisation de **journées de sensibilisation**, mettre à votre disposition les informations collectées lors de l'étude environnementale sur la faune, la flore et les milieux naturels présents sur la zone de projet et ses alentours.
Grâce à l'intervention d'écologues pour vous présenter les savoirs acquis et la mise en place d'un suivi tout au long de la vie du parc éolien, nous pourrons définir ensemble les actions qui participeront à un regain de biodiversité sur le territoire.

Des nouvelles ressources pour le territoire

ACCROISSEMENT DES REVENUS FISCAUX ET DYNAMISME LOCAL

Un parc éolien génère **des revenus fiscaux pour les collectivités locales**. Ces ressources sont fixées réglementairement et sont proportionnelles à l'ampleur du parc.

Avec 5 éoliennes de 3,6 MW, ce parc générera pour la Communauté de Commune de Loches Sud Touraine un revenu fiscal de près de 137 800 € par an. La commune de Sepmes accueillant les éoliennes bénéficiera de 20% de l'IFER (Impôt Forfaitaire sur les Entreprises de Réseau), ceci indépendamment du régime fiscal acté au niveau de l'intercommunalité.

L'arrivée du parc éolien stimulera également l'activité économique du territoire : les entreprises locales du BTP, les restaurants, hôtels et chambres d'hôtes seront sollicités, notamment en période de construction, et durant toute l'exploitation du parc.

Investir dans le projet

Pour que ce parc éolien soit aussi le vôtre, david énergies souhaite également donner la possibilité aux citoyens intéressés d'investir dans le parc éolien de Sepmes. Les modalités de cet **investissement participatif** sont encore en cours de réflexion mais n'hésitez pas à nous contacter si vous souhaitez plus d'informations !

À la demande des agriculteurs, une étude géobiologique a été menée.

Pour répondre aux conclusions de l'étude, 4 éoliennes sur 5 ont été légèrement déplacées par rapport à l'implantation initialement envisagée.

Photomontage à proximité du lieu-dit « La Raudinière », Civray-sur-Esves

Projet éolien de Sepmes

Une démarche de concertation avec les riverains

Travailler en toute transparence, développer le parc éolien de Sepmes en collaboration étroite avec vous est une volonté forte de david énergies. Pour cela, une démarche d'information et de concertation est mise en œuvre depuis 3 ans.

CE QUI A ÉTÉ FAIT

2015

- Délibération favorable du Conseil Municipal pour le lancement des études de faisabilité
- Rencontres avec les propriétaires et exploitants agricoles
- Visite du Parc éolien des Crêtes (David Energies)

2016

- Réalisation d'un pré-diagnostic paysager en concertation avec la Direction Départementale des Territoires de Tours

2017

- Lancement étude faune / flore
- Lancement étude paysagère

2018

- Lettre d'information 1
- Installation du mât de mesure de vent
- Porte à porte
- Visite du Parc de St Georges sur Arnon
- Groupe de travail 1
- Lancement étude acoustique

2019

- Étude d'impacts et définition des variantes
- Conférence de presse
- Groupe de travail 2
- Intervention de géobiologues sur site
- Étude des zones humides

CE QU'IL RESTE À FAIRE

2020

- **Janvier :** Groupe de travail 3
- **Février :** **Permanence publique**
- **Dépôt du dossier en préfecture**
- **Enquête publique**

2021

- **Décision de la préfecture**
- **Financement**

2022

- **Construction du parc éolien et raccordement au réseau public d'électricité**

Retrouvez la Charte de Bon Voisinage
sur le site internet du projet
http://parc-eolien-de-sepmes.com

Photomontage à proximité du lieu-dit « Les Pigettes », Cussay

david énergies
Développeur de projets d'énergies renouvelables

49

Basés à Angers dans le Maine-et-Loire, **david énergies** développe des projets d'énergies renouvelables - éolien, mais aussi photovoltaïque et hydroélectrique.

Nous travaillons déjà avec les acteurs locaux : Bureaux d'études, BTP, associations...

Nous privilégions la qualité de nos projets et favorisons les projets locaux à petite échelle

Nous accompagnons des financements de parcs citoyens et territoriaux.

david énergies
22 ter avenue Denis Papin • 49100 Angers
02 41 46 16 72
info@davidenergies.eu